

TARIFS 2024

AÉROPORT MONTLUÇON/GUERET

ATTERRISSAGES

	Tarif HT (en €)
Moins de 1 t (clubs et privés)	4.43
De 1 t à <2 t	6.61
De 2 t à <3 t	8
De 3 t à <4 t	9.11
De 4 t à <5 t	11.32
De 5 t à <6 t	14.07
De 6 t à <12 t	16.23
→ PAR TONNE SUPPLEMENTAIRE	2.30
De 12 t à <25	30.47
→ PAR TONNE SUPPLEMENTAIRE	2.88
DE 25 à <75 t	66.97
→ PAR TONNE SUPPLEMENTAIRE	5.10
Au-delà de 75 t	323.05
→ PAR TONNE SUPPLEMENTAIRE	6.93
Planeurs, moto-planeurs et hélicoptères : exonération	

HANGAR

Redevance journalière Inferieur à 1 t	2.50
Redevance journalière De 1 t à <2 t	3.06
Redevance journalière De 2 t à <3 t	4.20
Redevance journalière De 3 t à <4 t	6.29
Redevance journalière De 4 t à <5 t	10.51
Redevance journalière De 5 t à <6 t	15.45
Redevance journalière de 6 t et au-dela	5.27

**Pour les abonnements mensuels,
le montant est fixé à 20 fois la taxe journalière**

REDEVANCE ANNUELLE UTILISATION AÉRODROME

Redevance annuelle aéro-club	431.22
------------------------------	--------

REDEVANCE PASSAGERS au DEPART

Redevance national	1.50
Redevance international	3.00

STATIONNEMENT SUR PARKING

Stationnement sur parking tonne/heure	0.40
---------------------------------------	------



TARIFS 2024

BALISAGE LUMINEUX HAUTE INTENSITÉ

	Tarif HT (en €)
Par mouvement ou toucher	37.11
Entrainement 30 minutes	45.94
Entrainement 1 heure	63.62

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE

Du lundi au vendredi en dehors des heures d'ouverture	92.82
Samedi	132.93
Dimanche et jours fériés	173.00

A ces montants, il y a lieu d'appliquer une majoration de :
30% si l'ouverture intervient entre 21H00 et 6H00

41.85 € HT par heure supplémentaire si l'ouverture est supérieur à 2H00 par rapport à l'horaire prévu au préavis.

DIVERS

Location de la piste revêtue	<i>Consulter le syndicat mixte</i>
Utilisation de la plateforme	<i>Consulter le syndicat mixte</i>

UTILISATION ZONES DRONES R167 A et B

Une heure d'activation des zones (présence minimum de 2H00)	250.00
Journée complète d'activation	900.00

VENTE DE CARBURANTS

AVGAS	Tarif bord de cuve en vigueur
-------	----------------------------------

REDEVANCES D'ASSISTANCES

Assistances opérations	22.28
Assistances équipages	6.71